

MOBILITÉ

Choix du prestataire pour le service de location de vélos longue durée

En juin dernier, le Conseil municipal a acté la création de ce service pour permettre aux habitants d'expérimenter le vélo pour leurs déplacements, en particulier pour les trajets domicile-travail. Suite à l'analyse des candidatures reçues dans le cadre du marché public, sa gestion se voit confiée à Figeac Ecomobilité (la Bicycletterie, 16 rue Caviale) pendant 4 ans, selon les tarifs suivants :

TYPE DE VÉLO	TARIF	CONDITION D'UTILISATION
Adulte classique	100 € / an* *30 € / an (Demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants, bénéficiaires de l'AAH, personnes orientées par la Mission locale, la Maison Départementale des Solidarités et le Centre Social et de Prévention Nicole Paulo).	Location 1 mois minimum et 12 mois maximum
Adulte avec assistance électrique	50 € / mois	Location 1 mois minimum renouvelable 11 fois avec maximum de 12 mois
Cargo / longtail	100 € / mois	Location 1 mois minimum renouvelable 11 fois à la condition qu'aucune autre demande n'ait été faite



ASSOCIATIONS

Aides à l'animation et à la vie locale

Des subventions exceptionnelles ont été votées pour soutenir les associations suivantes :

- L'Amicale des anciens combattants et victimes de guerre, pour le renouvellement d'un drapeau tricolore.
- L'association des commerçants « Figeac Cœur de vie », pour l'organisation des animations de Noël en centre-ville.
- L'association « Lot of Good Day », pour l'organisation du festival itinérant « Le Lot en Bodéga » qui s'est déroulé le 3 octobre dernier parking Jean Jaurès.



DOMAINE DU SURGIÉ

Un repreneur désigné pour le restaurant

Le projet de 2 Figeacois a été retenu par la Ville pour reprendre le restaurant du Surgié. Un bail commercial de 9 ans va donc être conclu, selon le calendrier suivant :

- 1^{er} janvier 2026 : prise de possession des lieux.
- Jusqu'au 30 juin 2027 : travaux de rafraîchissement et possibilité de mise à disposition du lieu à des tiers.
- A partir du 1^{er} juillet 2027 : ouverture au public du restaurant a minima 10 mois par an, 5 jours sur 7 l'été et 3 jours sur 7 l'hiver.

Ce calendrier tient compte des travaux de renaturation du Surgié et de réseaux d'eaux qui entraîneront des contraintes d'accès au site.



STATIONNEMENT

Nouvelles modalités pour les personnes à mobilité réduite

Le Conseil municipal a allongé la durée maximale de stationnement gratuit à 12 heures (au lieu de 4) pour les détenteurs d'une carte Personnes à Mobilité Réduite (PMR) qui souhaitent se garer en zones payantes.

Pour faire valoir leur droit à la gratuité, ils devront retirer un ticket spécial PMR à l'horodateur ou sur l'application mobile Paybyphone, et l'afficher de façon visible, sous le pare-brise avant, avec la carte mobilité inclusion « stationnement personnes handicapées ».



Subvention pour l'amélioration de l'habitat (1/2)

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la Ville accorde des subventions destinées à la rénovation de l'habitat en cœur de ville, visant notamment au maintien à domicile, à l'amélioration des performances énergétiques et à la réhabilitation de logement vacant en une offre locative de qualité et accessible à tous.

Suite à ce Conseil municipal, deux nouveaux projets vont recevoir une aide financière ; l'un pour travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, l'autre pour « sortie de vacance » d'un logement non occupé depuis plus de trois ans.



Subvention pour l'amélioration de l'habitat (2/2)

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) signée en 2020 arrivant à échéance au 31 décembre, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de celle-ci pour la période 2026/2030.

Dans ce cadre, un nouveau dispositif dénommé ORI pour « Opération de Restauration Immobilière » sera mis en place. Cet outil permettra d'imposer la réalisation de travaux dans un délai donné aux propriétaires de logements présentant un risque de sécurité, sous peine d'expropriation.

